

La carrée de prostitution déclarée insalubre, Marie sera expulsée lundi

dimanche 12 décembre 2021 09:32

La carrée de prostitution déclarée insalubre, Marie sera expulsée lundi



Marie dénonce une situation injuste. - Elio Germani

Par Zhen-Zhen Zveny
| Publié le 10/12/2021 à 20:12

- [Lecture zen](#)

Marie, travailleuse du sexe depuis 30 ans, va bientôt tout perdre. Elle a dénoncé l'insalubrité de sa carrée et des loyers excessifs. Lundi, elle se retrouvera à la rue sans endroit pour se loger ni pour travailler.

Lundi, à 8h15, la rue Linné à Saint-Josse perdra une des plus anciennes travailleuses du sexe. Marie (prénom d'emprunt) va être expulsée de sa carrée de prostitution qui lui sert aussi de logement. Un coup très dur pour elle qui occupe les lieux depuis une dizaine d'années.

« Je comptais y vivre une fois que j'aurai arrêté de travailler. J'enlève les néons bleus et tout le reste », confie Marie. Enfin, c'était son projet à condition que le logement soit en bon état. Ce qui est loin d'être le cas malgré ses multiples demandes de faire des travaux.

Quand elle est entrée la première fois, les lieux sont magnifiques. Mais un mois plus tard, la tuyauterie a explosé dans la douche à cause du gel et c'est le début du cauchemar.

Insalubrité

L'humidité ronge les murs, l'odeur qui règne est loin d'être agréable et il fait froid, énumère Marie. « Quand on entre, c'est très beau mais j'ai tout calfeutré et caché. Je mets des bougies parfumées et de l'encens. Je n'utilise pas beaucoup d'électricité, il fait très sombre dans la carrée. Mais je ne pouvais pas laisser le client aller aux toilettes car le WC n'est pas attaché et c'était bouché », précise la prostituée.



L'humidité suinte des murs. - D.R.

Lassée de vivre dans de telles conditions, elle fait appel à deux experts, un privé et à l'administration du logement de la Région bruxelloise. Le constat de l'inspection régionale du logement est sans appel. Le 27 août 2021, elle estime que « les infractions constatées, (...) par leur nombre et leur gravité, sont susceptibles de mettre en péril la sécurité et la santé des occupants du logement » et prononce « l'interdiction immédiate de continuer de proposer à la location, mettre en location ou faire occuper le logement ».



Le logement est déclaré insalubre. - D.R.

La propriétaire est une octogénaire et c'était son beau-fils qui s'est occupé de tout avant qu'il ne décède récemment. « Il était entrepreneur et il n'a fait que cacher les problèmes ! »,
pointe Marie.



D.R.

Briser l'omertà

Marie n'a pas d'autre choix que d'arrêter la prostitution alors que ça ne faisait pas du tout partie de ses projets. « Je ne trouverai pas une autre carrée. Aucun propriétaire ne m'acceptera parce que j'ai osé briser l'omertà qui règne dans ce milieu », indique-t-elle.

En effet, avec une autre travailleuse du sexe, Marie a introduit, pour la première fois, une plainte au pénal. Elles accusent leur propriétaire de marchand de sommeil et de proxénétisme immobilier. « Je paye 1.050 euros par mois alors que j'avais commencé à environs 700 euros. Je dois recevoir 100 clients par mois pour payer le loyer, les frais courants et vivre », lâche la prostituée.

La travailleuse du sexe dénonce une situation injuste à double niveau pour ne pas s'être laissée faire (l'insalubrité des lieux et les loyers excessifs). « La loi n'autorise pas les logements insalubres mais le problème c'est que rien n'est prévu pour les locataires expulsés. Le propriétaire va avoir une amende, ce n'est rien. Il va certainement vendre le logement. Moi je perds tout », conclut amèrement Marie qui craint que cela remette en place l'omertà qu'elle avait brisée.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : [Saint-Josse-ten-Noode \(Bruxelles-Capitale\)](#)

À partir de l'adresse <<https://lameuse.sudinfo.be/882029/article/2021-12-10/la-carree-de-prostitution-declaree-insalubre-marie-sera-expulsee-lundi>>